



BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

**L'action communautaire :
une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté
et au développement social du Québec**

Volume 3, numéro 3

18 avril 2005

MOT DE LA MINISTRE



Réalisations découlant de la mise en œuvre des *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*

Au Québec, le secteur bénévole regroupe quelque 1 135 000 bénévoles qui consacrent annuellement plus de 180 millions d'heures. Cette contribution est apportée par 19 % de la population. Ces bénévoles sont âgés de 15 ans et plus et donnent en moyenne 159 heures de leur temps annuellement. De toute évidence, il s'agit de l'une des forces vives du Québec. Toutefois, l'importance de la contribution des bénévoles, tant sociale qu'économique, est souvent méconnue.

Depuis la création du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, qui célèbre cette année son 10^e anniversaire, le gouvernement du Québec a poursuivi sa démarche formelle de reconnaissance de la contribution du milieu bénévole et communautaire.

À titre d'exemple, notre gouvernement s'est engagé en août dernier, lors du dévoilement du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, à intensifier ses actions pour reconnaître, soutenir et favoriser le développement de l'action bénévole au Québec. Ces actions s'inscrivent dans la foulée des actions que nous avons entreprises depuis avril 2003 dans le cadre des travaux de mise en œuvre des *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole* qui ont établi les fondements de l'intervention de notre gouvernement.

Le présent bulletin d'information vise à illustrer de quelles façons nous travaillons à concrétiser ce désir de mieux soutenir et appuyer le secteur bénévole et ses différents acteurs.

Vous serez à même de constater l'ampleur et la portée des actions en cours. D'ailleurs, un site Internet gouvernemental dédié à l'action bénévole (www.benevolat.gouv.qc.ca) vous permet d'en suivre l'évolution.

Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, nous sommes persuadés que les différents collaborateurs et partenaires se mobiliseront afin de maintenir et de développer davantage cette richesse collective que représente l'action bénévole, richesse qui nous permet d'anticiper un avenir meilleur.

Michelle Courchesne
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

SOMMAIRE

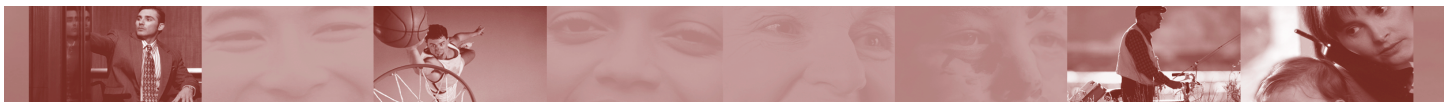
Mot de la ministre 1

Les réalisations 2

L'historique de la démarche
pour le secteur bénévole 2

Le bilan de la mise en œuvre
des orientations gouvernementales . . 2

Les prochaines étapes 4



Les réalisations

Nous présentons dans ce numéro le bilan des actions qui découlent des *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*. Ces actions spécifiques à l'action bénévole s'inscrivent dans la stratégie d'ensemble de mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire.

L'historique de la démarche pour le secteur bénévole

L'année 2001 a été désignée Année internationale des bénévoles par l'Organisation des Nations Unies. Partout à travers le monde ont été constatées les difficultés croissantes de recrutement et d'encadrement des bénévoles. Les changements culturels, économiques et sociaux de la dernière décennie ont amené de profondes transformations au sein des structures sociales.

L'Année internationale des bénévoles 2001 au Québec a permis de procéder à une vaste consultation auprès de centaines de bénévoles de différents milieux afin de recueillir leurs principales préoccupations. Pour donner suite au Rapport final de l'Année internationale des bénévoles au Québec, déposé en mai 2002, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, formait un comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles 2001 au Québec.

Ce comité comptait douze représentants, soit :

- > l'Association des gestionnaires de ressources bénévoles du Québec, secteur santé et services sociaux;
- > Centraide Canada, section Québec;
- > Centraide, secteur public;
- > le Conseil des aînés;
- > le Conseil québécois du loisir;
- > la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec;
- > la Fédération des centres d'action bénévole du Québec;
- > la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir;
- > la Fondation Berthiaume-Du Tremblay;
- > Oxfam-Québec;
- > le Regroupement québécois des conseils régionaux de l'environnement;
- > Sports-Québec.

Le comité de suivi avait pour mandat de proposer des pistes d'action afin de répondre aux besoins exprimés par les bénévoles au moment de la consultation. Dans son rapport déposé le 5 décembre 2002, le comité recommandait notamment :

- > la mise sur pied d'une structure multisectorielle permanente avec un financement adéquat;
- > le soutien financier nécessaire à la réalisation de projets de recherche et de promotion en action bénévole;

- > la mobilisation du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, des ministères et des organismes gouvernementaux à la mise en œuvre d'un plan d'action en matière d'action bénévole.

Le bilan de la mise en œuvre des orientations gouvernementales

Les *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole* constituent, à la base, une réponse aux recommandations formulées par le Comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles 2001 au Québec. Ce document vise plus précisément à structurer l'action gouvernementale d'ici la fin de l'année 2006 par la réalisation d'actions en fonction de cinq principaux axes :

1. le soutien à la concertation multisectorielle;
2. le soutien à la recherche sur les enjeux de l'action bénévole;
3. la promotion de l'action bénévole et le soutien au recrutement;
4. le soutien à la formation des bénévoles;
5. la reconnaissance de l'action bénévole.

Dans les pages qui suivent, un inventaire des réalisations du gouvernement sur les actions décrites dans les *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole* est présenté.

1. Le soutien à la concertation multisectorielle

Action à mener : Contribuer au soutien financier du Réseau de l'action bénévole au Québec.

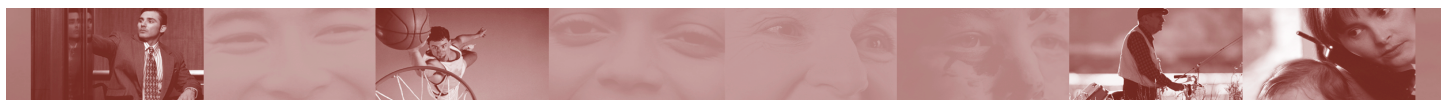
Réalisation : Le Réseau de l'action bénévole du Québec a été constitué en janvier 2003 à la suite des recommandations de cinq requérants, soit : le Centre d'action bénévole de Sept-Îles, le Conseil québécois du loisir, les Services bénévoles HME, Sports-Québec et un citoyen bénévole, M. Marc Turgeon. Le Secrétariat soutient le Réseau depuis mars 2003 à la hauteur de 100 000 \$ par année.

Action à mener : Considérer le Réseau de l'action bénévole au Québec comme l'un de ses interlocuteurs privilégiés en matière d'action bénévole.

Réalisation : Le gouvernement du Québec a reconnu le mandat du Réseau de l'action bénévole du Québec dans le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* adopté en août 2004. De plus, dans le cadre de ses travaux sur l'action bénévole, le Secrétariat consulte prioritairement le Réseau.

Action à mener : Travailler en collaboration avec le Réseau dans les différentes actions qu'il envisage pour soutenir le milieu bénévole.

Réalisation : Le Secrétariat tient régulièrement des rencontres avec le Réseau de l'action bénévole du Québec. Celui-ci siège maintenant au comité de sélection du prix Hommage bénévolat-Québec. De plus, il a été un partenaire pour des actions comme le concours du logo des bénévoles, le code d'éthique en matière d'action bénévole à l'intention des organismes communautaires, etc.



Action à mener : *S'assurer que les représentants du milieu bénévole puissent faire entendre leur voix au sein des différentes instances gouvernementales.*

Réalisation : Le Réseau de l'action bénévole du Québec a pu rencontrer, à différentes reprises, le ministre responsable de l'action bénévole ainsi que son adjoint parlementaire. Les préoccupations exprimées dans le cadre des travaux avec le Secrétariat ont été transmises aux répondants des ministères et des organismes gouvernementaux membres du Comité interministériel de l'action communautaire.

Action à mener : *Évaluer les meilleurs moyens de soutenir la mise en place de lieux de concertation locaux et régionaux afin de regrouper les personnes qui s'intéressent au développement de l'action bénévole.*

Réalisation : Il s'agit d'un chantier qu'il faut actualiser cette année. La contribution du Réseau de l'action bénévole du Québec sera déterminante pour l'atteinte de résultats.

2. Le soutien à la recherche sur les enjeux de l'action bénévole

Action à mener : *Créer un comité de travail, en concertation avec des représentants de ministères visés, du Réseau de l'action bénévole au Québec et des associations sectorielles, pour définir les orientations en matière de recherche.*

Réalisation : Des travaux sont en cours dans le secteur de l'action communautaire. Au cours de la prochaine année, le Réseau de l'action bénévole du Québec sera appelé à collaborer à ces travaux afin de développer le volet de l'action bénévole.

Action à mener : *Soutenir des projets de recherche qui émanent du milieu communautaire et mandater le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec pour que 150 000 \$ soient consacrés à cette fin.*

Réalisation : Depuis avril 2003, le Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome du Secrétariat prévoit une enveloppe de 150 000 \$ pour soutenir des projets de recherche en action bénévole.

Action à mener : *Diffuser les informations disponibles par l'entremise du site Internet du Secrétariat.*

Réalisation : En avril 2004, le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, par l'entremise du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, a lancé le site Internet www.benevolat.gouv.qc.ca qui est entièrement dédié à la promotion du bénévolat au Québec.

3. La promotion de l'action bénévole et le soutien au recrutement

Action à mener : *Adopter un logo officiel des bénévoles du Québec ayant reçu l'approbation du milieu et l'utiliser dans ses moyens officiels de communication.*

Réalisation : La démarche a été lancée par le Secrétariat qui représente le gouvernement du Québec dans ce dossier. Le Réseau de l'action bénévole du Québec a été sollicité pour représenter le milieu bénévole. Le concours *J'image l'action bénévole* a été ouvert au grand public en septembre 2004.

Au terme d'un concours qui visait à trouver un logo représentant l'action bénévole, 745 projets ont été présentés. Le comité de sélection composé de trois représentants du Secrétariat et de quatre représentants du Réseau de l'action bénévole du Québec a recommandé l'adoption d'un logo au ministre responsable de l'action bénévole. Celui-ci a dévoilé le logo officiel des bénévoles le 9 décembre 2004 lors d'une conférence de presse.



Le logo sera remis aux organismes gouvernementaux par le Secrétariat alors que le Réseau de l'action bénévole du Québec en fera la distribution aux organismes communautaires et bénévoles.

Action à mener : *Diffuser la Déclaration nationale sur l'action bénévole auprès des municipalités du Québec pour qu'elles en adoptent les principes.*

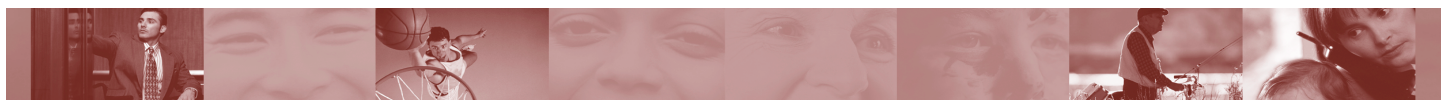
Réalisation : La diffusion de la Déclaration nationale sur l'action bénévole a été faite auprès de la population en décembre 2001. De plus, elle a été intégrée au document *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*, qui est disponible sur le site Internet du Secrétariat. Ainsi, il est possible pour l'ensemble des acteurs engagés dans l'action bénévole de s'en inspirer.

Action à mener : *Soutenir financièrement la réalisation de la Semaine de l'action bénévole grâce à une enveloppe particulière de 50 000 \$ par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, et en faire la promotion auprès de l'ensemble de la société.*

Réalisation : Depuis avril 2004, le Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome du Secrétariat prévoit une enveloppe de 50 000 \$ pour soutenir la Semaine de l'action bénévole.

Bien que cette action fasse partie des orientations gouvernementales retenues à la suite d'une demande du milieu bénévole, l'élément du Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome du Secrétariat a été retiré à la demande de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec et de ses membres.

Action à mener : *Définir les pistes d'action qui peuvent être déployées au sein du gouvernement afin de stimuler la participation bénévole, notamment par les programmes existants et en évaluant la possibilité de mettre au point un programme visant à faciliter la participation bénévole des employés de l'État dans les communautés.*



Réalisation : Un site Internet www.benevolat.gouv.qc.ca entièrement dédié à la promotion du bénévolat au Québec a été mis sur pied. De plus, au cours de la prochaine année, les responsables de la formation seront interpellés sur la préparation à la retraite des employés de l'État afin d'y inclure un volet important sur la promotion de l'action bénévole.

4. Le soutien à la formation des bénévoles

Action à mener : *Maintenir le Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec et réserver 150 000 \$ de l'enveloppe disponible à des projets de formation.*

Réalisation : Une enveloppe de 150 000 \$ pour soutenir des projets de formation en action bénévole est prévue depuis avril 2003 au Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome du Secrétariat.

Action à mener : *Déterminer et arrimer les programmes de soutien à la formation des bénévoles disponibles au gouvernement du Québec et évaluer la pertinence d'en définir d'autres pour les besoins émergents en région.*

Réalisation : Le Répertoire des programmes gouvernementaux diffusé sur le site Internet du Ministère permet d'identifier les ressources existantes. De plus, un document produit par le Secrétariat sur la formation sera bientôt disponible sur ce site. Enfin, au cours de la prochaine année, se poursuivront les travaux notamment avec le Comité interministériel de l'action communautaire et le Réseau de l'action bénévole du Québec.

Action à mener : *Évaluer la possibilité de mettre au point un programme devant favoriser la circulation des outils de formation entre les différentes régions.*

Réalisation : À partir du document prochainement publié par le Secrétariat sur la formation, le Réseau de l'action bénévole du Québec sera interpellé afin de mettre en place des moyens permettant d'éviter le dédoublement lors de l'élaboration d'outils tout en favorisant une utilisation optimale des outils disponibles dans les secteurs communautaire et bénévole.

5. La reconnaissance de l'action bénévole

Action à mener : *Élaborer et adopter un code d'éthique pour baliser l'action des organismes publics et parapublics en matière d'utilisation des ressources bénévoles.*

Réalisation : Un projet de code d'éthique est actuellement en consultation auprès du Réseau de l'action bénévole du Québec. Le Comité interministériel de l'action communautaire en a aussi été saisi. Nous comptons finaliser ce dossier au terme des consultations prévues, pour la fin de l'année 2005.

Action à mener : *Maintenir et développer le prix Hommage bénévolat-Québec afin de reconnaître les citoyennes et les citoyens du Québec dans tous les secteurs d'activité bénévole.*

Réalisation : Le 2 décembre 2004, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a lancé un CD-ROM afin de faire la promotion du prix Hommage bénévolat-Québec. La huitième cérémonie de remise des prix se tient le 20 avril 2005.

Les prochaines étapes

L'ensemble des actions qui seront menées au cours de la prochaine année est énuméré dans les *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*. La mobilisation de tous les acteurs du secteur bénévole est essentielle afin d'intensifier la promotion de l'action bénévole au Québec.

Le Bulletin d'information sur la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* est publié par la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le compte du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, à l'intention des organismes communautaires.

Coordination et rédaction

Daniel Jean
Directeur général du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

Collaboration

Hélène Grenier
Direction des communications
Nicole Labrie
Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

Marie-Josée Ouellet
Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
Ginette Drouin-Busque
Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

Édition

Hélène Grenier
Direction des communications
Gil Michel
Direction des communications

Infographie

Composition Orléans

Poste publication : 40675091

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 2005
ISSN 1703-0909
© Gouvernement du Québec, avril 2005

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
1122, chemin Saint-Louis, 1^{er} étage
Sillery (Québec) G1S 1E5
Téléphone :
Région de Québec : (418) 646-9270
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844
Télécopieur : (418) 644-5795
Courriel : saca@saca.gouv.qc.ca
Internet : www.messsf.gouv.qc.ca
sous Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

